

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 Novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Sandrine BAUDIN, Valérie BABAD, Jessy PROST, Coralie LUTAUD, Jacques DESHOTEL, Marie JOUBERT-LAURENCIN, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Cyrille BOUCHY, Simone DUVERNAY (Pouvoir à Jacques DESHOTEL).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Décisions modificatives,
- Engagements des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2015,
- Participation de Chaintré pour les enfants scolarisés à Crêches-Sur-Saône,
- Remboursements dans le cadre d'un mandat spécial,
- Remboursement de frais,
- Versement du solde du passif d'ADECO 71,
- Demande de subvention DETR,
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais,
- Approbation de la modification du PLU,
- Demande d'exonération auprès de la SDEI,
- Création de postes de vacataires pour le recensement,
- Primes,
- Appel d'offres marché de travaux,
- Choix du maître d'œuvre,
- Rapport 2013 SEMCODA,
- Divers.

Monsieur le Maire propose qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : Mise en place du régime des astreintes. Le conseil autorise à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2014 est lu et adopté.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Josiane DESROCHES.

Délibérations :

Commune – Décision modificative n°3

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications budgétaires proposées.

Commune – Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2014.

Assainissement – Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2014.

Base de Loisirs – Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2014.

Commune – Participation de Chaintré pour les enfants scolarisés à Crêches-Sur-Saône

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le montant de la participation de la commune de Chaintré pour les enfants qui viennent à l'école maternelle de Crêches, et ceci à compter du 1^{er} janvier 2015.

Commune – Remboursement de frais

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le remboursement de frais proposé.

Commune - Remboursement de frais

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le remboursement de frais proposé.

Commune – Remboursement de frais

Le Conseil Municipal approuve et décide les modalités de remboursement des frais aux élus.

Commune – Remboursement de frais

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le remboursement de frais proposé.

Commune – Versement du solde du passif d'ADECO 71

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le versement des 427,62 € (article 6718). Il précise que ce versement vaut solde de tout compte.

Commune – Demande de subvention DETR

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux maximum pour les travaux de mise en accessibilité de la Mairie.

Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais – Reclassement des compétences

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver et d'accepter le reclassement des compétences selon l'Article L5214-16 du CGCT et d'adopter les statuts modifiés en conséquence.

Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais – Modification statutaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la prise de compétence « Approbation de la charte de développement du Pays et du périmètre du Pays et toute décision relative à la constitution et au fonctionnement du Pays » classée dans le paragraphe « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire de la Communauté de communes du Mâconnais Beaujolais » des statuts de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais.

Commune – Approbation de la modification du PLU

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du PLU,

Commune – Création d'emplois de vacataires pour le recensement

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide la création de 6 postes d'agent vacataires pour la période du 7 janvier au 14 février 2015.

Commune – Prime annuelle

Le conseil municipal fixe les critères d'attribution de la prime annuelle.

Commune – Prime IEMP

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place de la prime.

Commune – Travaux de la Mairie - Lancement appel d'offres Maître d'œuvre

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à recourir à l'appel d'offres dans le cadre du projet de mise en accessibilité de la Mairie.

Commune – Travaux de la Mairie - Lancement appel d'offres marché de travaux

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à recourir à l'appel d'offres dans le cadre du projet de mise en accessibilité de la Mairie.

Commune – Rapport de gestion SEMCODA

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport 2013 et donne quitus au mandataire pour la période expirée.

Commune – Instauration du régime des astreintes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instituer le régime des astreintes pour la saison hivernale.

DIVERS :

Associations :

Le Maire fait part au conseil municipal des difficultés financières rencontrées par l'école de musique. Le conseil municipal se prononcera lors d'un prochain conseil sur cette demande.

Il fait également part de la demande de l'association « Mémoire, Histoire de Crêches-Sur-Saône » de récupérer les anciens bancs d l'Église, actuellement stockés dans les locaux du Four à Chaux. Le conseil donne son accord.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que durant la période hivernale la commune prête un véhicule aux Restaurants du Cœur deux fois par semaine pour aller chercher les denrées alimentaires à Mâcon. Il propose que soit menée une réflexion sur la location éventuelle d'un véhicule ou la signature d'une convention avec la société Visiocom qui met un véhicule publicitaire à disposition de la commune gratuitement.

Bâtiments communaux :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une importante fuite d'eau a eu lieu Rue de la Gare. Des démarches vont être effectuées auprès de la SDEI et du Syndicat des Eaux pour faire une demande d'exonération.

Compétence de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais :

Il est rappelé qu'à partir du 1^{er} juillet 2015, le traitement des documents d'urbanisme actuellement effectué par la DDT sera transféré à la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais.

Madame Marie JOUBERT-LAURENCIN propose que soit embauchée une personne à la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais pour effectuer le traitement des dossiers d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que certaines communes possèdent du personnel compétent en matière d'urbanisme. Ce personnel pourrait bénéficier d'une formation juridique et être muté à la CCMB.

Base de Loisirs :

Le Maire explique au conseil municipal que la base de loisirs est déficitaire et que pour des raisons financières il serait préférable de le mettre en gérance.

Madame Aline MORAND explique que ce déficit est en partie dû au mauvais temps de cet été et au recours à une société qui a assuré la surveillance du plan d'eau (contractuellement, les maîtres-nageurs étaient payés, même par mauvais temps).

Monsieur Patrice DUPONT indique qu'un des problèmes est que le camping se trouve en zone inondable.

Sur demande de Monsieur Guy LONGEPIERRE, Madame Aline MORAND indique que le taux de fréquentation du camping est d'environ 60 %.

Le conseil souhaite que la démarche de mise en gérance du camping soit lancée. Dans le cas où il n'y aurait aucun repreneur, la base de loisirs (camping et plan d'eau) fonctionnerait comme en 2014.

Madame Aline MORAND explique qu'elle a assisté à l'Assemblée générale des fédérations départementales et régionales de l'hostellerie de plein air. Dans l'ensemble, les campings ont eu des résultats plutôt positifs en 2014.

De nouveaux statuts seront proposés en 2016 pour regrouper les fédérations départementales en une fédération de la Bourgogne qui aura plus d'impact.

Syndicat d'initiative :

Madame Aline MORAND indique que le Salon du Livre a eu un beau succès (environ 750 entrées).

Écoles :

Madame Aline MORAND a participé aux conseils d'écoles (élémentaire et maternelle).

Il en ressort que les rythmes fonctionnent bien mais que les enfants sont fatigués.

Monsieur le Maire propose que faire un nouveau sondage d'ici la fin de l'année scolaire pour connaître les besoins et les remarques par rapport à cette première année de fonctionnement.

Culture :

Madame Catherine PATUEL informe le conseil municipal qu'un projet « peinture » en lien avec les élèves de l'école élémentaire a été mis en place : la commune fournira le matériel pour que les élèves puissent réaliser des peintures sur le thème de Pacques. Une exposition aura lieu les 11 et 12 avril 2015.

Terrains :

Monsieur le Maire indique qu'un terrain situé à proximité des écoles est classé zone boisée. Le propriétaire souhaite vendre sa parcelle à la commune. Un avis de domaines sur le prix de vente sera demandé.

Il est également demandé au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou l'achat d'un emplacement réservé, situé route du Port d'Arciat. Le conseil municipal décide de maintenir le terrain en emplacement réservé.

Mise en accessibilité de la Mairie :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les plans pour les travaux de mise en accessibilité de la Mairie. Il précise que les travaux se dérouleront en quatre phases.

Taxe de capitation :

Monsieur le Maire explique qu'à compter de 2015 la commune devra prendre en charge la totalité de la taxe de capitation qui était financée jusqu'à présent par la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais. En 2014 la taxe s'élevait à 421 738 € dont 91 478 € pour la commune.

Afin de ne pas pénaliser les budgets des communes, il a été proposé de réaliser un transfert de taux par le conseil communautaire. Cela signifie que la Communauté de Communes baissera ses taux d'imposition et que les communes augmenteront leurs taux dans les mêmes proportions. Cette opération neutre pour les redevables (hors variations des bases d'imposition décidées par l'État) permettra aux communes de financer cette nouvelle taxe.

Dans un contexte où les dotations de l'État diminuent, Monsieur le Maire propose que les taux soient effectivement augmentés à hauteur de la diminution effectuée par la Communauté de Communes, garantissant une neutralité des taux pour le contribuable et un budget stable permettant de maintenir les services publics.

Monsieur Michel SUCHET rappelle que l'État diminue ses dotations et que de nouvelles dépenses sont à financer par la commune (rythmes scolaires par exemple). Sans transfert de taux, la commune ne sera plus en capacité d'investir.

Madame Aline MORAND dit que bien qu'il ait été annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts, cette variation des taux est justifiée et n'impactera pas les contribuables.

Madame Marie JOUBERT-LAURENCIN est contre ce transfert de taux.

Le vote des taux d'imposition interviendra au moment du vote du budget 2015. L'estimation de la taxe de capitation pour 2015 est de 100 000 €, montant que la commune ne pourra pas prendre en charge.

Accessibilité :

Monsieur Jean-Luc PAQUELIER indique qu'il a participé à une réunion sur l'accessibilité le 18 novembre. Il précise que la date de mise en place de l'Agenda d'accessibilité programmé (ADAP), calendrier de travaux de mise en accessibilité, a été reportée. Ce calendrier doit être réalisé pour le 26 septembre 2015.

Commission information communication :

Madame Valérie BOUILLLOUX informe qu'une première lecture du bulletin municipal aura lieu le lundi 1^{er} décembre.

Conseil Communal des Jeunes :

Madame Coralie LUTAUD indique qu'un rendez-vous avec Monsieur le Maire de La Chapelle de Guinchay est fixé afin d'échanger sur la mise en place et le fonctionnement du Conseil Communal des Jeunes.

Finances :

Monsieur Roger THEVENOT indique que la prochaine commission finances aura lieu le 26 janvier à 18h30.

Cette commission aura pour objectif de faire une première esquisse budgétaire. Il est ainsi demandé aux commissions de communiquer en amont en Mairie les besoins pour 2015.

Le prochain municipal aura lieu le vendredi 30 janvier.

La séance est levée à 00h00.

***Le Maire,
Michel ROSI***

